

PARTIE NON-OFFICIELLE.

LES BOURSIFIERS DES ÉCOLES D'AGRICULTURE.

DOUS voyons avec plaisir que le district de Québec a déjà pris l'initiative au sujet des bourses créées par la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada, en faveur de chaque district judiciaire du Bas-Canada. La somme de \$1000 ainsi appropriée doit subvenir à l'éducation d'un élève pour chaque district dans une des deux écoles d'agriculture de Ste. Anne et de Ste. Thérèse. Nous ne saurions trop insister sur un bon choix des élèves boursiers, et nous recommanderions comme le moyen le plus efficace d'arriver à ce résultat, un examen devant les présidents des sociétés d'agriculture de chaque district, la supériorité devant être récompensée par la bourse de \$50 par année, offerte comme prime aux talents et au travail. Une simple recommandation, ou la protection de tel ou tel président, ne seront certainement pas suffisantes aux yeux du public agricole, si un examen n'a lieu établissant la supériorité et les titres du concurrent heureux, au choix de la commission.

En outre, cette émulation excitée parmi les jeunes élèves de nos écoles communes, attirera l'attention du public plus efficacement, et la cause de l'enseignement agricole y gagnera sous tous les rapports. Ainsi donc pour les autres districts qui n'ont pas encore fait choix de leurs élèves boursiers, non seulement nous comptons sur leur initiative immédiate, mais encore nous espérons que chaque comté au moins aura son candidat et que le mérite seul sera la base du choix des présidents.

NOTRE VIGNE EN CANADA.

DOUS recommandons tout particulièrement à nos cultivateurs les remarques qui suivent sur notre vigne canadienne, par un de nos fabricants de vins les plus entrepreneurs, Mons. Narcisse Pigeon. Déjà aux États-Unis des étendues immenses de leur territoire sont plantées en vigne, dont les produits suffisent en partie à la consommation locale. L'Europe s'est effrayée des progrès que faisait l'Amérique dans cette nouvelle branche d'industrie, et on a prévu le jour où l'importation si considérable des vins européens en Amérique deviendrait impossible. Plus que

cela on craint avec raison que le jour soit proche où les vins Américains lutteront avec les vins Européens sur les marchés d'exportation actuels.

Nous ne prétendons pas que notre climat se prête aussi bien que celui des États-Unis à la culture de la vigne, mais nous prétendons qu'avec un peu de cette énergie d'initiative qui caractérise nos voisins, le Canada contribuerait bientôt sa large part des vins consommés dans le pays. Des expériences récentes, faites sur une certaine échelle, ne laissent plus de doute à ce sujet, et les remarques qui suivent de Mr. Pigeon sont une confirmation des résultats obtenus :

La vigne indigène vaut bien la peine qu'on se préoccupe d'elle, et je suis persuadé que si les propriétaires de terre voulaient la cultiver, ils en retireraient des bénéfices qui les récompenseraient amplement.

Le raisin du pays donne un bon vin lorsqu'on sait le faire, et non une liqueur aigre comme plusieurs sont portés à le croire; mais il donne surtout un vin teinturier très supérieur. On sait que ces sortes de vins servent à colorer ceux qui sont d'une nuance trop pâle.

Ne pouvant me procurer assez de raisins, l'année dernière, j'ai été obligé d'acheter en Europe de ces vins dits *teinturiers*; ils y sont comparativement chers.—Efforçons-nous donc de les faire ici.—J'ose croire qu'on me permettra bien de dire un mot relativement au meilleur moyen de reproduire la vigne.

La méthode maintenant préconisée en France pour la plantation de la vigne, et qui me paraît applicable à notre pays, est des plus simples et des plus économiques en ce qu'elle abrège le temps.

Disons d'abord que la vigne aime une terre aride, composée de sable, de gravier, de pierres et de cailloux; il faut qu'elle glisse aisément à travers la couche de cailloux et qu'elle aille chercher sa nourriture profondément.

Le moyen de reproduction consiste en un semis d'yeux ou de boutons de la vigne. On choisit les petites branches, les jets de vigne les plus beaux et les plus sains; on examine où il y a un œil ou bouton et on coupe en cet endroit la saignée de manière à lui laisser de chaque côté du bouton, une longueur d'un pouce et demi à deux pouces. En avril ou mai, on enterre ces fragments en plantant l'œil ou bouton du côté de